

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 décembre à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 10-2018

Site : 2211, chemin Bord-du-Lac

Lot : 4 589 240 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-114 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effet de la demande :

- Régulariser l'implantation du garage détaché existant dont la distance entre la ligne latérale droite de terrain est inférieur de 1,4 mètre à la norme prescrite à 2 mètres pour un garage détaché d'une superficie supérieure à 60m² et inférieure à 80m² à l'article 106 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce quatorzième jour du mois de novembre deux
mille dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza